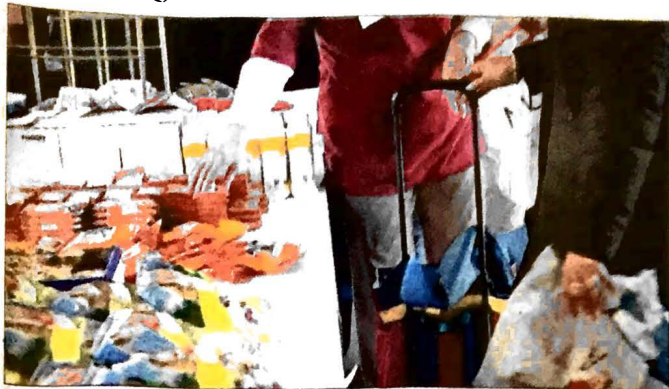




Le conseiller général Patrick Ballaman (PS) souhaite la création d'un service de redistribution d'aliments invendus en Haute-Sorne. ARCHIVES DANIELE LUDWIG

Le gros morceau du Conseil général de Haute-Sorne, réuni hier soir à Bassecourt, est passé comme l'eau sur les plumes d'un canard. Il s'agissait d'approuver le crédit de 925 000 fr. pour la réalisation de mesures de protection contre les crues de la Sorne et du Tabeillon à Bassecourt, au nord des voies CFF.

Présenté par le vice-maire Abel Gelso, conseiller communal en charge de l'environnement, le projet a été accepté sans discussion par 29 des 31 conseillers généraux présents. La prochaine étape portera sur la zone au sud des voies CFF.

Le règlement communal sur les prestations accordées aux fêtes de village a lui aussi été adopté par le même nombre de voix. Entre les sociétés locales organisant des animations culturelles et sportives dans les localités, il existait quelques disparités de traitement qui ne s'étaient pas dissoutes dans la fusion. Désormais, elles sont toutes logées à la même enseigne.

Rififi autour de l'école

Les écoles engendrent quelques préoccupations au sein de l'assemblée. Catherine Wolfer (PS) mentionne le carrefour embouteillé et les trottoirs encombrés de voitures devant l'école enfantine de Glovelier à chaque rentrée et sortie des classes.

Le conseiller communal Georges Migy s'en insurge: «Si les parents pouvaient rentrer en voiture dans l'école, ils le feraient. En particulier les dames», ajoute-t-il, provoquant un certain émoi dans l'assistance féminine. La seule mesure qui vaille sera prise pour contrer le comportement abusif des chauffeurs: des lignes jaunes au sol et une interdiction de stationner.

École, toujours. À la rentrée, sur décision cantonale, le cercle scolaire de Haute-Sorne devra compter 31 classes, au lieu de 33 actuellement. Si la classe à multidegré de Soulce ouvre – un point qui est toujours à l'étude – seule une classe devra fermer. «Ce sera soit à Courfaivre, soit à Glovelier. Et plutôt à Courfaivre, où l'on peut regrouper les deux classes de 12 élèves de même niveau en une seule de 24 élèves», explique la conseillère communale Nicole Eggenschwiler.

Comblant un vide social

Patrick Ballaman (PS) n'a pas caché son mécontentement face à la réponse de l'exécutif sur sa motion prônant un service de redistribution des aliments invendus. «J'ai vu une personne âgée faire les poubelles à Bassecourt. Il faut ici, dans la 2^e commune du canton, une antenne du style Table, couvre-toi.»

«Sur les 165 bénéficiaires de l'aide sociale dans la commune, beaucoup se rendent déjà à l'antenne de Delémont, ceci dans un souci de discrétion», lui a répondu Nicole Eggenschwiler. Néanmoins, l'ouvrage sera remis sur le métier et la création d'un local de redistribution à nouveau étudié.

Le Conseil général a enfin effectué plusieurs nominations. Pour compléter le bureau suite à la démission de Daniel Joray, le PCSI-RC a proposé Jean-Michel Jobin, au poste de 2^e vice-président pour les sept derniers mois de la législature.

Le syndicat de l'école secondaire s'est vu lui aussi complété par la nomination de David Schneider, proposé par le PCSI-RC (mais non encarté dans ce parti), et de Gregory Del Torchio, avancé par l'UDC.

TLM

L'enseignement spécialisé pourrait être intégré à l'école obligatoire

Le conseiller d'État Bernhard Pulver a présenté hier un rapport sur la pédagogie spécialisée dans le canton. Ce rapport fait suite à une loi fédérale entrée en vigueur en 2008 et qui remet les compétences matérielle, législative et financière en matière de pédagogie spécialisée en main des cantons, et non plus de la Confédération. Les cantons ont été de surcroît chargés de mettre en place une stratégie pour la scolarisation spécialisée. Selon Bernhard Pulver, l'enseignement spécialisé dans le canton de Berne était jusqu'à présent organisé et structuré «de manière complexe». Trois directions cantonales et une multitude de prestataires, ainsi que deux lois différentes entrent pour l'instant en compte lorsqu'il s'agit de pédagogie spécialisée. L'objectif du rapport, qui est en consultation jusqu'à la fin du mois de juin, est de simplifier le système bernois d'enseignement spécialisé.

Intégration à l'école obligatoire

Dans le canton de Berne, ce sont actuellement 2500 élèves, soit 2,4% des enfants en âge de scolarisation, qui bénéficient d'un enseignement spécialisé. Le rapport présenté hier propose d'intégrer l'école spécialisée dans l'école obligatoire et de l'inscrire dans la loi qui régit cette dernière. La responsabilité de l'enseignement spécialisé passerait ainsi dans les mains de la Direction de l'instruction publique, alors qu'elle relève pour l'instant de la Direction de la santé publique. Avec ce changement, les classes spécialisées devraient ainsi s'aligner sur les plans d'études de l'école ordinaire, adaptés aux besoins spécifiques des écoles spécialisées. Le financement de ces écoles resterait, quant à lui, inchangé. Le rapport demande également que le canton soit chargé de trouver une place d'école adaptée, alors que cela incombe aujourd'hui aux parents. Suite à ce changement



Un rapport préconise de simplifier le fonctionnement de l'enseignement spécialisé.

ARCHIVES

de législation, la Direction de l'instruction publique devrait conclure un contrat de prestation avec chaque école concernée. Quant aux foyers spécialisés, ils disposeraient eux de deux contrats de prestations. Un pour les prestations scolaires et un autre pour l'encadrement socio-pédagogique. Les conditions d'engagement du personnel enseignant dans les écoles spécialisées seraient alignées sur celles de l'école obligatoire, notamment en ce qui concerne le salaire.

Syndicat des enseignants satisfait

Peter Gasser, co-président du Syndicat des enseignants du Jura bernois, exprimait hier sa satisfaction. «Le rapport va dans la bonne direction. Les changements proposés profiteront à la fois aux parents et aux écoles», estime-t-il. Peter Gasser se réjouit notamment que les enseignants spécialisés soient à l'avenir soumis aux mêmes règles que les enseignants de l'école obligatoire. «Les différences de classes salariales étaient fréquentes», regrette-t-il. Le Conseil exécutif se penchera sur ce rapport en janvier prochain, avant de le soumettre au Grand Conseil.

CV

